

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

1. Champ d'application

COPAS Accessibilité est la marque commercial dédiée à la commercialisation de la gamme de produits accessibilité distribuée et installée par **COPAS Ascenseurs**, SAS au capital de 251.600€ - RC Aubenas - Siret 434 993 531 000 38 - APE 4329B

Les présentes **Conditions Générales de Vente (CGV)** s'appliquent à toutes les ventes, installations et prestations de services réalisées par **COPAS Ascenseurs** (ci-après « le Vendeur »), relatives notamment aux :

- Équipements pour Personnes à Mobilité Réduite (EPMR),
- chaises monte-escaliers
- et équipements assimilés, auprès de clients **particuliers et professionnels** (ci-après « le Client »).

Toute commande implique l'adhésion pleine et entière du Client aux présentes CGV, à l'exclusion de tout autre document contradictoire.

2. Information précontractuelle – Absence de démarchage

Le Client reconnaît expressément que **COPAS Ascenseurs** :

- ne pratique aucun démarchage téléphonique,
- ni sollicitation commerciale par téléphone au sens des articles L.221-1 et suivants du Code de la consommation.

Les commandes sont conclues soit :

- à l'initiative du Client (demande de devis, prise de contact volontaire),
- soit à la suite d'un rendez-vous expressément convenu avec le Client.

En conséquence, les ventes ne relèvent pas du régime du démarchage téléphonique. Les dispositions spécifiques applicables aux contrats conclus hors établissement ne s'appliquent que si les conditions légales sont réunies.

3. Devis et commande

Toute vente fait l'objet d'un **devis préalable gratuit**, valable pour la durée indiquée sur celui-ci.

La commande est considérée comme ferme et définitive après :

- acceptation écrite du devis par le Client (*signature avec la mention « bon pour accord »*),
- versement de l'acompte prévu au devis,
- et réception par le Vendeur de l'ensemble des informations techniques nécessaires à la réalisation de la commande.

Toute modification ou annulation de commande après validation devra faire l'objet d'un accord écrit du Vendeur et pourra entraîner une facturation des frais engagés.

4. Prix

Les prix sont exprimés en euros (€), hors taxes (HT) ou toutes taxes comprises (TTC) selon le statut du Client, et ceux en vigueur au jour de la commande.

Ils incluent le matériel, la main-d'œuvre d'installation, les déplacements et, le cas échéant, la mise en service, tels que définis au devis.

Toute prestation ou fourniture non prévue initialement fera l'objet d'un devis complémentaire.

5. Conditions de paiement

Sauf stipulation contraire :

- un acompte est exigible à la commande,
- le solde est payable à la livraison et/ou à la fin de l'installation.

Tout retard de paiement entraînera, de plein droit et sans mise en demeure préalable :

- pour les professionnels : l'application automatique de pénalités de retard et de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement (article L.441-10 du Code de commerce),
- pour les particuliers : la suspension possible des prestations et recours aux voies de recouvrement légales .

6. Réserve de propriété

Conformément à la loi du 12 mai 1980, **COPAS Ascenseurs conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix** (principal et accessoires).

Le transfert des risques intervient à la livraison.

En cas de défaut de paiement, le Vendeur pourra revendiquer ou reprendre les biens, après mise en demeure infructueuse.

7. Délais de livraison et d'installation

Les délais de livraison et d'installation indiqués au devis sont donnés à titre **indicative** et dépendent du produit proposé.

Ils courrent à compter :

- de la validation de la commande,
- du versement de l'acompte
- et de la réception de l'ensemble des éléments techniques nécessaires.

Aucun retard (même en cas de force majeure : grèves, ruptures d'approvisionnement, etc.) ne pourra justifier :

- L'annulation de la commande,
- Des pénalités ou indemnités (clause limitative de responsabilité).

8. Installation et accès au site

Le Client s'engage à garantir l'accessibilité des lieux et la conformité du site d'installation.

Tout retard ou surcoût lié à :

- Un défaut d'accès,
- Des travaux préparatoires non réalisés,
- Des informations erronées fournies par le Client, pourra être facturé au Client

9. Garantie

Les équipements fournis par **COPAS Ascenseurs** bénéficient d'une **garantie contractuelle de deux (2) ans** (pièces et main-d'œuvre) à compter de la date de mise en service, sous réserve d'un entretien régulier conforme aux prescriptions du fabricant.

Cette garantie s'ajoute aux garanties légales de conformité (articles L.217-3 et suivants du Code de la consommation) et de garantie contre les vices cachés (articles 1641 et suivants du Code civil).

La garantie est strictement conditionnée :

- au respect des préconisations du fabricant,
- à la réalisation des opérations d'entretien et de maintenance recommandées,
- à l'absence de modification, réparation ou intervention effectuée par une personne non agréée (par le fabricant ou le Vendeur).

Sont exclus de la garantie :

- l'usure normale des composants,
 - les détériorations résultant d'un usage anormal ou non conforme,
 - les dommages dus à un défaut d'entretien, à une négligence ou à un événement extérieur (choc, surtension, intempéries, etc.).
- Toute intervention sous garantie pourra être refusée ou facturée si les conditions ci-dessus ne sont pas respectées.

10. Service après-vente (SAV) – Conditions d'intervention

Le service après-vente de **COPAS Ascenseurs** intervient dans les conditions définies ci-après.

10.1. Modalités de demande d'intervention

Toute demande d'intervention SAV doit être formulée par le Client (*par téléphone, courrier ou courrier électronique*) :

- en précisant l'identité du Client,
- l'adresse d'installation,
- la référence de l'équipement
- et la nature du dysfonctionnement constaté.

Le Vendeur se réserve le droit de procéder à un diagnostic préalable à distance avant tout déplacement.

10.2. Interventions sous garantie

Les interventions relevant de la garantie contractuelle ou légale sont effectuées gratuitement, sous réserve du respect des conditions de garantie définies à l'article 9.

Sont notamment exclues des interventions gratuites : - les pannes résultant d'un défaut ou d'une absence d'entretien, - les dysfonctionnements dus à une mauvaise utilisation, - les dommages consécutifs à une intervention d'un tiers non agréé, - les déplacements injustifiés (absence du Client, équipement accessible ou non concerné).

10.3. Interventions hors garantie

Les interventions hors garantie, ou ne relevant pas des garanties légales, donnent lieu à facturation selon le **taux horaire de main-d'œuvre en vigueur au jour de l'intervention**, tel que communiqué au Client (devis, grille tarifaire ou mention sur facture).

Les conditions tarifaires (main-d'œuvre) sont transmises au client avant intervention. Leur acceptation est formalisée par la signature du bon pour accord sur la confirmation d'intervention, qui vaut accord contractuel. Le temps de main-d'œuvre est décompté **par heure entamée, toute heure commencée étant due**.

La facturation peut inclure notamment :

- les frais de déplacement,
- la main-d'œuvre,
- les pièces éventuellement remplacées.

Un devis pourra être établi préalablement lorsque la nature de l'intervention le justifie.

10.4. Délais d'intervention

Les délais d'intervention sont donnés à titre indicatif et peuvent varier en fonction de la nature de la panne, de la disponibilité des pièces et des contraintes d'exploitation.

Aucune pénalité ou indemnité ne pourra être réclamée en cas de délai d'intervention.

10.5. Accès et sécurité

Le Client s'engage à permettre l'accès aux installations dans des conditions normales de sécurité.

Toute intervention rendue impossible ou dangereuse du fait du Client pourra être reportée ou facturée.

11. Responsabilité

La responsabilité du Vendeur est strictement limitée au montant de la commande concernée.

Le Vendeur ne pourra être tenu responsable des dommages indirects, pertes d'exploitation ou préjudices immatériels.

12. Données personnelles

Les données personnelles collectées sont traitées conformément à la réglementation en vigueur (RGPD).

Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant en informant COPAS Ascenseurs par courrier postal.

13. Médiation de la consommation

Conformément aux articles L.612-1 et suivants du Code de la consommation, le Client consommateur est informé qu'il peut recourir gratuitement, en cas de litige non résolu à l'amiable avec **COPAS Ascenseurs**, à un dispositif de médiation de la consommation.

Le Vendeur adhère au dispositif de médiation suivant :

Centre de la Médiation et de la Consommation de Conciliateurs de Justice (CM2C)

49 rue de Ponthieu – 75008 Paris

Téléphone : 01 89 47 00 14

Site internet : www.cm2c.net

La saisie du médiateur peut s'effectuer :

- soit en ligne via le site internet du médiateur,
- soit par courrier postal, après démarche préalable écrite auprès du Vendeur restée sans réponse satisfaisante.

14. Litiges et juridiction compétente

En cas de litige :

- avec un **professionnel**, le Tribunal de commerce du siège du Vendeur est seul compétent,
- avec un **particulier**, les règles de compétence légale s'appliquent.

Le droit français est seul applicable.

Cachet commercial et signature du Client

Mention « Lu et approuvé, bon pour accord »